



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

natation

Question écrite n° 37163

Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes du syndicat national professionnel des maîtres nageurs sauveteurs (SNPMNS). Les professionnels craignent que la proposition d'abrogation de la loi du 24 mai 1951 et la création d'un diplôme de niveau IV ou V de simple surveillant des activités aquatiques ne se fasse au détriment de la sécurité des personnes fréquentant les baignades et les piscines. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative est attentif aux inquiétudes primées par le syndicat national professionnel des maîtres nageurs sauveteurs et BEESAN concernant les conséquences pour la sécurité des citoyens d'une abrogation éventuelle de la loi du 24 mai 1951 assurant la sécurité dans les établissements de natation. Ses services ont engagé en mars 2003 une réflexion sur la rénovation des qualifications dans le secteur des activités aquatiques, en partenariat avec les ministères, fédérations sportives et syndicats professionnels concernés, le syndicat professionnel des maîtres nageurs sauveteurs et BEESAN étant associé à ce chantier. Les travaux ont pour objet de mettre en évidence les difficultés liées à la surveillance et à l'encadrement des activités de la natation et d'en tirer toutes les conséquences en termes d'adaptation des formations. Indépendamment, de ce travail de fond, et pour tenir compte des difficultés rencontrées par les collectivités locales pour assurer la surveillance des lieux de baignade, les services du ministère ont été sollicités afin de préparer un plan d'urgence de formation des encadrants des activités aquatiques afin que tous les lieux de baignade soient surveillés pendant l'été 2004. Le nombre de places en formation BEESAN en 2003 a par exemple déjà été augmenté de 30 %.

Données clés

Auteur : [M. Albert Facon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (14^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37163

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2827

Réponse publiée le : 11 mai 2004, page 3500